EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq novembre, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente et un, puis trente et deux à partir de vingt heures cinquante cinq minutes, puis trente trois à partir de vingt et une heures, et trente quatre à partir de vingt et une heures vingt minutes, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le dix neuf précédent.

Etaient Présents:

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, Mme ESPINASSE, MM. FLANDIN, SAIDANI Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Melle BEN CHEIKH, Adjoints au Maire, Mme FAIVRE, Melle KAIS (à partir de vingt et une heures vingt MM. KASSAMALY. LEROY. FARRAGUT. Mme MHEBIK. minutes). M. BOURCIER, Mme PONTHIER (à partir de vingt heures cinquante cinq minutes), M. ZEITOUN, Melle TABOUREAU, MM. OBERTAN, LISON, GUY, LESKO, KOUMOU, TRIGANCE, Mme HARDY-DOURNES, M. CHALLAL, Mme MATMATI, Melle DOUMBIA (à partir de vingt et une heures), M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. KONIECZNY représentée M. FLANDIN,

Mme LE GLOANNEC représentée par Mme BASTIDE,

M. REDON représenté par M. SAIDANI,

Melle KAIS représentée par Melle BEN CHEIKH (jusqu'à vingt et une heures vingt minutes),

Mme GAUTIER représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,

Mme PONTHIER représentée par Mme ESPINASSE (jusqu'à vingt heures cinquante cinq minutes),

M. LOCRAY représenté par M. LE DANOIS,

Mme COHEN représentée par Mme AZZOUZ,

Mme TUFFERY-TOULLEC représentée par M. LISON,

Mme DE MOURA représentée par M. LEROY,

Melle DOUMBIA représentée par M. TRIGANCE (jusqu'à vingt et une heures).

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Mademoiselle Hélène TABOUREAU ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM101125 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu:

Mademoiselle Hélène TABOUREAU voix : 43

Madame Hélène TABOUREAU est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM101125 - 2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

APPROUVE : la décision modificative n°2 récapitulant en section de fonctionnement et en section d'investissement les mouvements de crédits ci-après détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ont voté pour : 35 ; contre : 7 ; n'a pas participé au vote : 1

CM101125 - 3 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

ADMET en non-valeur les titres et produits portés sur les états récapitulatifs annexés à la présente dont le montant s'élève à 20 750,56 € (vingt mille sept cent cinquante euros et cinquante six centimes).

Ont voté pour : 43

CM101125 - 4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION JUDO CLUB D'ORGEMONT - ANNÉE 2010

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association Judo Club d'Orgemont (J.C.O.) pour l'année 2010 dont le montant s'élève à 2 000 €(deux mille euros).

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

CM101125 - 5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET ÉDUCATIF - ANNÉE 2010

DECIDE de verser à l'Association Sportive du Collège ROGER MARTIN DU GARD une subvention exceptionnelle de 1 000 euros (Mille euros) pour permettre de recruter un professionnel dans le cadre la mise en place du studio de télévision RMG'TV nécessaire au à la réalisation du projet pédagogique «En route pour London 2012».

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM101125 - 6 - FIXATION DU TARIF DE 2 OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET AUTORISATION DE PERCEVOIR UNE RECETTE

AUTORISE le principe de la vente, par la Ville, des ouvrages résultant du dispositif scolaire «Imaginaire et Jardin»,

APPROUVE le tarif unitaire de ces ouvrages soit 10 € (dix euros) pour «L'agenda 2 du petit jardinier» et 20 € (vingt euros) pour le livre grand public «Imaginaire et Jardin».

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant au montant de ces ventes.

Ont voté pour : 43

CM101125 - 7 - RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DES MISSIONS - VERSEMENT DUNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SAINT-DENIS-EN-FRANCE – $4^{\rm \grave{E}ME}$ TRANCHE

DECIDE le versement d'une subvention à l'association Diocésaine de Saint-Denis-en-France pour la quatrième tranche portant sur les travaux de restauration de l'intérieur de l'église Notre Dame des Missions à hauteur de 10 %.

DECIDE le versement à l'association Diocésaine de Saint-Denis-en-France d'une subvention de 25 002,38 € pour le financement de la quatrième tranche portant sur les travaux de restauration de l'intérieur de l'église Notre Dame des Missions.

APPROUVE la convention entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'association Diocésaine de Saint-Denis-en-France,

AUTORISE le Maire à signer la dite convention,

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

CM101125 - 8 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "AQUARELLE, ARTS ET PASSIONS"

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Aquarelle, Arts et Passions» d'un montant de 600 euros (six cents euros).

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM101125 - 9 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION "AMICALE DES VIL'S BRODEQUINS"

APPROUVE l'attribution d'une subvention municipale à l'association «Amicale des Vil's Brodequins» d'un montant de 300 euros (trois cents euros) pour l'année 2010.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42 ; n'a pas participé au vote : 1

CM101125 - 10 – CARTE DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

APPROUVE la carte des périmètres scolaires comme suit :

• Allée du Saut du Loup - Bâtiment A, B, C et D = groupe scolaire Les Econdeaux

• Rue Claude Monet = groupe scolaire Victor Hugo

• la rue Maurice Utrillo = groupe scolaire Victor Hugo

• la rue Jules Michelet = groupe scolaire Victor Hugo

• la rue Gustave Caillebotte = groupe scolaire Victor Hugo

• Rue de Bordeaux = groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau

Ont voté pour : 43

CM101125 - 11 – CONVENTION CADRE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

APPROUVE la convention cadre entre le département et la commune d'Epinay-sur-Seine relative à l'organisation de la prévention spécialisée,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

CM101125 - 12 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS L'AMICALE DU NID ET SOS FEMMES 93 POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT DU CONTINGENT COMMUNAL

APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition d'un logement du contingent municipal dans le cadre de la campagne de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes «Un toit pour elle».

Ont voté pour : 43

CM101125 - 13 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'EGALITÉ DES CHANCES DANS LE CADRE DU DOSSIER C.U.C.S. N°930165 10 DS03 193P 6967 POUR LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES DU CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN SUR L'ANNÉE 2010

APPROUVE la convention d'attribution de subvention n° 930165 10 DS03 193P 6967 de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances pour l'année 2010 relative aux actions menées dans le cadre des 7 ateliers sociolinguistiques du centre socioculturel Félix Merlin de la ville d'Epinay-sur-Seine, accordant une subvention globale de 24 111,00 €

AUTORISE le Maire à signer la convention et les documents administratifs relatifs au versement de la subvention.

DIT que la recette sera versée au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM101125 - 14 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXÉCUTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - FRANCE HABITATION - CENTRE VILLE

APPROUVE la convention d'exécution de gestion urbaine de proximité pour le centre-ville d'Epinay-sur-Seine, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite Convention et toute pièce devant y être annexée.

Ont voté pour : 43

CM101125 – 15 - CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE SUPERVISEUR GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

APPROUVE la convention de financement de l'action de veille et de sensibilisation G.U.P. telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention financière et toute pièce devant y être annexée.

CM101125 - 16 – PROJET DE RÉNOVATION URBAINE D'EPINAY-SUR-SEINE : VALIDATION DE L'AVENANT N°2

APPROUVE l'Avenant n°2 de la convention A.N.R.U. tel qu'il est annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toute pièce afférent au dossier.

Ont voté pour : 35 ; contre : 2 ; abstentions : 6

CM101125 - 17 – CESSION D'UN PAVILLON SIS 21 RUE VICTOR HUGO À EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE la cession au prix de cent quatre vingt dix mille €uros (190.000 €), à Monsieur LE GLOANNEC Gilles et Mademoiselle MARTIN Cécile demeurant ensemble 3 rue Eugène Delacroix à Epinay-sur-Seine, de la propriété communale cadastrée section C n° 109 d'une contenance de 140 m², située 21 rue Victor Hugo à EPINAY-SUR-SEINE,

DIRE que tous les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir.

Ont voté pour : 42 ; n'a pas participé au vote : 1

CM101125 - 18 – VENTE AUX ENCHÈRES DU MILLÉSIME 2009

APPROUVE l'autorisation de principe relative à l'organisation d'une vente aux enchères de 500 bouteilles de vin blanc sec de 50 cl dénommé «Les Terrasses d'Epinay».

DESIGNE Monsieur le Maire ou par empêchement ses adjoints dans l'ordre du tableau en qualité de Commissaire-priseur pour la mise en place de cette vente aux enchères.

FIXE à 5 euros (cinq euros) la mise aux enchères d'une bouteille.

DESIGNE l'association ci-dessous comme étant la bénéficiaire de l'intégralité des fonds recueillis : L'association régionale «Leucémie Espoir Paris Ile-de-France», 157 rue les Enfants du Paradis – 92100 Boulogne, dont la présidente est Mme Colette Clavin Saugier.

DIT que les recettes et dépenses sont imputées au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM101125 - 19 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL – ANNÉE 2010

APPROUVE la convention avec l'association de gestion de la Bourse du Travail,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 6 800 euros, pour 2010, à l'association de gestion de la Bourse du Travail,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM101125 - 20 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°S 1204 AU 1210 - 1212 AU 1236 - 1238 AU 1240 - 1242 AU 1245

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°1204 au 1210 – 1212 au 1236 – 1238 au 1240 – 1242 au 1245.

CM101125 - 21 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en octobre 2010 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

CM101125 - 22 – MOTION : MENACE SUR LA MAISON DE L'EMPLOI DE PLAINE COMMUNE

La Communauté d'Agglomération Plaine Commune s'est investie pleinement dans la réalisation du plan de Cohésion Sociale, et dans ce cadre au développement sur son territoire de la Maison de l'Emploi.

Dans le cadre du reconventionnement 2011-2014 des Maisons de l'Emploi, un nouveau cahier des charges et sa circulaire financière ont été prescrit, ordonnant une participation de l'Etat plafonnée à hauteur d'1 million d'euros. Or, le budget 2010 pour la Maison de l'Emploi de Plaine Commune s'élève à plus de 1 300 000 Euros.

Au vue de ces éléments, Plaine Commune a déposé à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) un nouveau cahier des charges, le 27 septembre 2010.

Le 27 octobre, en réponse à cette proposition, un refus de la quasi-totalité du dossier a été notifié par la DIRECCTE. C'est en particulier le financement de deux types d'actions qui est menacé : les cyber-bases et les opérations de formation en amont de recrutements des entreprises. Au-delà, des financements, la MDE de Plaine Commune n'est plus habilitée à mettre en œuvre son plan de lutte contre les discriminations, apporter des conseils en matière de création d'activités, de validations des acquis d'expérience et de promotion de l'apprentissage.

A ce jour, chaque espace Maison de l'Emploi regroupe l'ensemble des dispositifs d'accès à l'emploi dans une pleine complémentarité avec Pôle Emploi : quatre missions locales, un Plan Local d'Insertion par l'Economique, huit services d'appui aux bénéficiaires RSA, soit près de 200 salariés, sont réunies au sein d'un même dispositif. Au cours du précédent conventionnement, Plaine Commune a réussi à construire avec Pôle Emploi un plan d'action réellement opérationnelle, en s'appuyant sur les instances existantes. La Communauté d'Agglomération reste en étroite relation avec les partenaires économiques (Plaine Commune Promotion, CCIP, CMA...), avec le tissu associatif local (le réseau REALISE et ses 15 entreprises d'Insertion par l'Economique...), dans un dialogue constant avec les syndicats (CFDT, CGT...).

Le premier refus de la DIRECCTE est une des conséquences de l'application du budget national inscrit dans le projet de Loi de Finances 2011 qui fait actuellement l'objet d'une navette parlementaire.

A ce jour, et malgré les discussions à l'Assemblée Nationale et la mobilisation d'Alliances Villes Emploi, le budget national des Maisons de l'emploi a baissé de 47 % (sans compter un amendement de 10 millions d'Euros généreusement voté à l'Assemblée nationale en première lecture).

Plaine Commune consciente de l'inquiétude partagée des salariés du GIP Maison de l'emploi, des professionnels de l'emploi, de l'insertion et de celle des usagers du territoire marque aujourd'hui sa mobilisation et son soutien pour le sauvetage de la continuité d'une politique publique territoriale de l'emploi et de l'insertion. La mobilisation se déploie actuellement à plusieurs niveaux : politique, syndical, professionnel et de celui des usagers.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal réuni en séance publique le 25 novembre 2010 :

- réaffirme l'engagement de la communauté d'agglomération pour une politique publique de l'emploi, de la formation et de l'insertion ;
- demande un engagement fort et concret en faveur du service public de l'emploi, engagement visible dans la dotation budgétaire nationale alloué aux Maisons de l'Emploi ;
- alerte les services de l'Etat sur les conséquences des suppressions des missions jusque là accomplies par la Maison de l'Emploi de Plaine Commune ;
- soutient la mobilisation des usagers et des professionnels ;
- demande la reconduction des financements de l'Etat de la Maison de l'Emploi de Plaine Commune.

Ont voté pour : 43		
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50).	
Le Secrétaire,	Le Maire,	